Scolaire

Lamia DURAND est adjointe déléguée au scolaire, à l'enfance et à la restauration collective.

Le service scolaire est constitué d’un agent qui prend en charge le suivi global du secteur scolaire, en lien avec les autres services de la ville, les enseignants et les parents d’élèves.



Un agent régisseur prend en charge le suivi des règlements des familles : pour la restauration scolaire, l’accueil périscolaire et l’étude surveillée.

Précision : les enseignants ne font pas partie du personnel de la ville, mais dépendent de l’éducation Nationale (Etat).

Tous les trimestres, il y a un conseil d’école (dans chaque école) qui réunit des élus représentants du Maire, des parents d’élèves et les enseignants. On y fait le point sur le fonctionnement des écoles.

Le service scolaire prend en charge la gestion administrative des affaires scolaires à travers plusieurs missions : l’inscription des élèves, la carte scolaire, le transport, le suivi des conseils d’écoles, le suivi des demandes de travaux, le budget…Le service scolaire est l’interlocuteur direct de toutes les écoles maternelles et élémentaires de la ville,

Le service scolaire s’appuie sur plusieurs services de la ville qui concourent au bon déroulement des temps scolaires :

- Les services techniques : travaux, réparations
- Le service informatique : maintenance du parc informatique
- Le service entretien : nettoyage des locaux
- Le service enfance : encadrement des Agents Territoriaux Spécialisés en Ecole Maternelle (ATSEM)
- Le service restauration : gestion des repas (temps du midi)

Le service scolaire travaille également en lien étroit avec le service enfance (périscolaire, extrascolaire) dont l’activité est fortement liée au rythme et au fonctionnement des écoles.

Missions principales

Les inscriptions scolaires

Les parents doivent se présenter en Mairie pour inscrire leur enfant à l’école ou directement sur le portail famille, via le site de la Ville, soit en maternelle pour la première année, soit quand ils emménagent dans la commune.

Les enfants sont inscrits dans l’école la plus proche de leur domicile : c’est le périmètre scolaire.

A Magny-les-Hameaux, les élèves peuvent être accueillis à l’accueil périscolaire, tous les matins et tous les soirs. Des animateurs s’occupent d’eux. Il y a un centre périscolaire dans chaque école (sauf pour l’école Rosa Bonheur qui s’organise dans une autre école).

Tous les jours d’école, un service de restauration est organisé et encadré par des agents de la ville.

L’étude surveillée

La ville de Magny-les-Hameaux propose aux enfants scolarisés à Magny-les-Hameaux une étude surveillée. Elle est instaurée dans chaque établissement scolaire élémentaire de la commune (sauf à l'école Rosa Bonheur, les enfants prennent le transport scolaire pour faire l'étude à Samain depuis la rentrée 2023.

Les enfants doivent pouvoir y étudier dans le calme et la sérénité.

L'étude fonctionne les jours scolaires de 16h30 à 18h00, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Un dispositif de soutien aux élèves est également rattaché à la caisse des écoles : **la réussite éducative**.

L'objectif du dispositif de réussite éducative

«Apporter aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité, un soutien personnalisé et individualisé afin de leur donner des chances de réussite».

Les domaines d'intervention

Le dispositif de réussite éducative mène des actions d'accompagnement au profit des élèves du premier et du second degré et de leurs familles, dans les domaines éducatif, scolaire, culturel, social ou sanitaire.

Les actions sont menées sur le territoire de Magny-les-Hameaux, et en particulier auprès des habitants du Quartier du Buisson

Une équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) est en charge du suivi des enfants et jeunes concernés. Elle est composée d'une Coordinatrice, de la responsable de la Petite Enfance, d'une référente prévention (Conseil Départementale), de la Directrice de l'école élémentaire Louise Weiss, de la psychologue du RASED, de la principale adjointe du collège, de la Conseillère Principale d'Education du Collège, de l'Infirmière scolaire, de la directrice de la MJC Mérantaise et de la directrice du Centre Athéna.





Infos pratiques

Horaires d’ouverture :
Lundi : 8h à 12h15 et de 13h30 à 18h
Mardi : 8h à 11h45 et de 14h à 18h
Mercredi : 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Jeudi : 8h à 12h15 et de 13h30 à 17h
Vendredi : 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Documents
Guide handicap édité par le département des Yvelines
Liens utiles
Inscription scolaire
L'accompagnement à la scolarité
Les études surveillées
Les établissement scolaires
Transport scolaire
Restauration scolaire et menus
Plateforme CASA (Campus Accompaniement for Students’ Accomodation)
Contact

Service Scolaire
Hôtel de ville
1 place Pierre Bérégovoy
Tél. 01 39 44 71 71

Nadège SARAIVA
Responsable de la vie scolaire
Tél. 01 39 44 71 23
viescolaire@magny-les-hameaux.fr

Laëtitia TROUVÉ
Régie de recette (scolaire-enfance-petite enfance)
Tél. 01 39 44 71 51